

Plaidoyer pour la cité-jardin : les maisons familiales de Frédéric Gilliard dans les années vingt

Autor(en): **Prod'hom, Gilles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier**

Band (Jahr): **25 (2009)**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-520328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PLAIDOYER POUR LA CITÉ-JARDIN
LES MAISONS FAMILIALES DE FRÉDÉRIC GILLIARD
DANS LES ANNÉES VINGT
GILLES PROD'HOM

Dans le prolongement de l'article de Marc Frochaux, publié ci-avant, nous souhaitons nous concentrer sur l'activité de Frédéric Gilliard dans le domaine du logement économique au cours de la décennie 1920. Cet architecte vaudois formé à l'École Polytechnique de Zurich devient dès la fin de la Première Guerre mondiale une figure importante de la construction romande : il assume des postes déterminants au sein d'organisations professionnelles ou liées à l'architecture, comme la Fédération des Architectes Suisses (FAS, président 1923-1924), l'Œuvre (OEV, secrétaire général 1924-1926), équivalent romand du *Schweizerischer Werkbund*, ou encore la Société d'Art Public, section vaudoise du *Heimatschutz* (président 1921-1922), et publie dans différentes revues. Ces engagements ne l'empêchent nullement de construire beaucoup, en particulier dans le domaine du logement économique : durant l'entre-deux-guerres, Gilliard et son associé Frédéric Godet deviennent de véritables spécialistes de la question, bâtissant plus de cinq cents logements pour le compte de coopératives lausannoises. Pourtant, cette production intense ne constitue qu'une part de la carrière polymorphe de Gilliard. En effet, l'activité de l'architecte s'oriente dans deux directions a priori contradictoires : d'une part, un intérêt marqué pour le patrimoine et l'architecture locale, qui se manifeste par ses nombreuses restaurations d'églises, ses publications ou sa participation au *Heimatschutz*; d'autre part, un engagement de longue durée, au côté de syndicats et de politiciens socialistes, en faveur de meilleures conditions de logement pour la classe ouvrière.

Cette collaboration peut paraître étrange pour un homme au profil politique conservateur, comme en témoignent ses écrits¹, avant tout attaché à des valeurs traditionnelles; nous aimerions explorer les modalités de son engagement en faveur des coopératives issues des milieux syndicaux. Si Gilliard & Godet construisent pour la Société coopérative d'habitation de Lausanne (SCHL) une

1 Voir l'analyse détaillée plus bas.

vaste gamme d'édifices de toutes dimensions, les textes de Gilliard présentent la forme particulière de la cité-jardin composée de maisons familiales et conçue en tant qu'entité urbaine autonome, parfois dotée d'équipements collectifs, comme une solution privilégiée pour résoudre le problème du logement. Cette conviction est loin d'être isolée : dès la fin de la Première Guerre se met en effet en place un véritable lobby en faveur de ce type de logement en Suisse, dont Gilliard sera un des principaux animateurs en Suisse romande. Nous allons donc, d'une part, nous concentrer sur cette forme particulière d'habitation, en détaillant l'activité déployée par Gilliard pour sa promotion, et, d'autre part, présenter pourquoi la cité-jardin jouit d'une promotion si exclusive, en essayant de rendre compte des valeurs qui lui sont associées.

L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Le contexte de l'après-guerre

Dès 1917, les villes de Suisse sont touchées par une pénurie de logements qui s'ajoute à la crise économique et sociale de la fin de la guerre. Si le Conseil fédéral décide de mesures destinées à enrayer cette situation², ses initiatives ne satisfont pas l'Union des villes suisses, qui fait part au gouvernement du «manque de centralisation des efforts pour la construction de petits logements»³. Une coopération entre les différents acteurs concernés par la pénurie apparaît comme nécessaire et exige une organisation au niveau national. Sur la base de comités créés à Bâle, Lucerne et Zurich est fondé en 1919 le «Schweizerischer Verband zur Förderung des Gemeinnützigen Wohnungsbaues», qui prend le nom de «Schweizerischer Verband für Wohnungswesen und Wohnungsreform» (SVW) en 1926⁴. Le SVW veut agir pour «l'amélioration du logement au point de vue économique, social, hygiénique et technique»⁵, en soutenant les coopératives de construction et en développant des modes de construction économiques. L'Union regroupe des coopératives d'habitation, des représentants des villes et des cantons, mais aussi des organisations professionnelles comme la Société des Ingénieurs et Architectes (SIA) et la Fédération des Architectes Suisses (FAS). Si on connaît mal le fonctionnement

2 Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 9 décembre 1918, *Feuille Fédérale*, 1918, vol. 5, 52, p. 636-644.

3 Complément du message du Conseil fédéral du 18 mars 1919, *Feuille Fédérale*, 1919, vol. 1, 12, p. 470-471.

4 En français «Union Suisse pour l'amélioration du logement». Nous désignerons par la suite l'Union suisse par son acronyme allemand (SVW), et la section romande par l'acronyme français (USAL). Jakob Peter, «Ein halbes Jahrhundert SVW», *Das Wohnen*, 1969, 6, p. 156.

5 Comité central de la SVW, «Notre Revue», *Zeitschrift für Wohnungswesen*, 1926, 1, p. 1.

de cette société, qui peine à mettre en place une politique au niveau national, ses sections régionales (Bâle, Zurich, Lucerne, Berne, Schaffhouse, Suisse romande) vont appliquer, chacune de leur côté, la politique définie en 1919.

Comme l'a montré Jacques Gubler, le SVW adopte la position de Hans Bernoulli en matière de logement économique, telle qu'elle est présentée à l'exposition «Die Wohnung» en 1918: seule la «Kleinwohnhaus», la maison unifamiliale, groupée en rangées pour former une cité-jardin, permet de résoudre la crise du logement⁶. L'organisation coopérative apparaît comme une solution pour lutter contre la spéculation foncière et faciliter les demandes de subventions. Cette conception dérive presque directement de celle du Werkbund allemand, illustrée de façon exemplaire par l'ouvrage de son président Muthesius, *Kleinhaus und Kleinsiedlung*⁷.

L'USAL en Suisse romande

En 1920, Gilliard définit la ligne qu'il entend suivre pour résoudre le problème du logement⁸. Convaincu des qualités sociales de la cité-jardin face à la «caserne d'habitation», il entend mettre en œuvre un système rationnel pour favoriser l'édification de maisons familiales à moindre coût. L'USAL va fournir à Gilliard une structure pour expérimenter de nouveaux types de construction entièrement rationalisés et pour diffuser ses recherches en Suisse romande, encore peu réceptive à la «Wohnungsreform».

La section romande du SVW est créée le 28 février 1920 à Lausanne, réunissant «architectes, ingénieurs, entrepreneurs, industriels, chefs d'administrations publiques et particuliers»⁹, dont des représentants des cantons (Fribourg, Neuchâtel, Valais, Vaud) et des villes (La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Genève, Vevey). Un comité est constitué sous la direction d'un bureau lausannois, présidé par Arthur Freymond, municipal radical¹⁰; le poste de

6 Gubler, *op. cit.*, p. 73-79.

7 Hermann Muthesius, *Kleinhaus und Kleinsiedlung*, Munich, F. Brückmann, 1918.

8 Frédéric Gilliard, «Le problème du logement et les systèmes de constructions économiques», in *Bulletin technique de la Suisse romande (BTSR)*, 1920, p. 88-91 ; 103-105 ; 115-116. Voir l'article de Marc Frochaux dans le présent volume.

9 Frédéric Gilliard, «25e anniversaire de la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement», in *Habitation*, 1945, 3, p. 7.

10 Arthur Freymond (1879-1970). Après des études à Lausanne et Iéna, il enseigne le français à l'École supérieure de jeunes filles puis à l'École normale à Lausanne. En 1911, il est élu conseiller communal radical, puis conseiller municipal (Services industriels) en 1918. Député au Grand Conseil entre 1921 et 1937, il est syndic de Lausanne entre 1922 et 1924, avant de devenir le directeur de l'Assurance mutuelle vaudoise (1924-1945). Il est également membre fondateur puis président (1926-1928) de la Nouvelle Société Helvétique. (d'après l'article de Paola Crivelli, *Dictionnaire historique de la Suisse*, et Catherine Guanzini, Peter Wegelin, *Kritischer Patriotismus: Neue Helvetische Gesellschaft 1914-1989*, Bern, P. Haupt, 1989, p. 112).

secrétaire est occupé par Gilliard. Les premiers membres du comité sont les architectes Camille Martin, René Chapallaz¹¹ et Léon Jungo¹². L'USAL peut profiter des nombreuses relations de ses membres, tant politiques qu'institutionnelles : Chapallaz est lié à l'industrie horlogère, Martin, Jungo et Freymond sont actifs dans les services des constructions dans leur ville ou canton respectifs, tandis que Gilliard joue un rôle central dans diverses associations professionnelles.

Normalisation

Les premières activités de l'USAL sont placées sous le signe de la «normalisation», soit la rationalisation de l'ensemble de la construction, de son financement à l'exécution technique. Ce concept se rapproche de la *Typisierung* que Muthesius met au centre des débats du *Werkbund* avant la guerre et qui constitue un des thèmes centraux de son œuvre théorique¹³. La *Typisierung* de Muthesius et la normalisation de Gilliard semblent être avant tout des mesures d'économie rendues nécessaires par l'acuité de la crise, mais ces deux concepts déterminent également une approche de l'architecture et du rôle de l'architecte. Appliquée à l'ensemble de la construction, la normalisation devient un principe formel : selon Gilliard, la tâche de l'architecte est de

«dégager du programme le problème, d'en concilier la solution technique, d'une portée directement et immédiatement pratique, et la solution esthétique, les fondre en une seule. [...] Ce qu'il y a d'absolument rationnel, d'exactly adapté à sa place et à sa fonction, de justement proportionné et mesuré, dans ces constructions dites utilitaires, se généralisera que nous le voulions ou non, et avec plus de raison et plus de profit pour l'art que les ornements de ciment, dont on décorait uniformément, il n'y a pas si longtemps, les façades»¹⁴.

L'USAL va définir un mode de construction type qui permette la pré-fabrication de certains éléments. Instituée à l'occasion d'un congrès organisé par l'USAL à Lausanne en 1920¹⁵, une commission de normalisation, regroupant

11 René Chapallaz (1881-1976). Au sujet de ses réalisations, voir *Inventaire suisse d'architecture (INSA)*, Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse, 1982, t. 3 (La Chaux-de-Fonds), et René Koelliker, «La cité-jardin de Sonrougeux à Tavannes», *NIKE-Bulletin*, 2006, p. 30-35.

12 Léon Jungo (1885-1954), voir *Inventaire suisse d'architecture (INSA)*, Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse, 1982, t. 4, (Fribourg).

13 Laurent Stadler, *Hermann Muthesius 1861-1927. Das Landhaus als kulturgeschichtlicher Entwurf*, Zurich, gta Verlag, 2008, p. 146.

14 Frédéric Gilliard, *Concours de types d'habitations économiques à Lausanne*, brochure publiée par l'USAL dans *La Revue de l'Habitation*, 1921, p. 1.

15 «Congrès de la normalisation, à Lausanne, extrait du rapport de M. F. Gilliard», *BTSR*, 1920, p. 297-300; *BTSR*, 1921, p. 8-9; 18-19; 30-34.

des membres de la SIA et Gilliard¹⁶, définit une série de mesures, comme la hauteur d'étage (240 cm), les dimensions des fenêtres (100 x 140 cm) et des portes (195 x 80 cm)¹⁷. En collaboration avec l'USAL, le laboratoire d'essai des matériaux de l'Université de Lausanne réalise une étude sur l'isolation de différents matériaux, qui permet d'établir le mode de construction des murs le plus économique¹⁸. La rationalisation du plan des logements est également abordée: l'USAL lance un concours de plans-types, qui puissent servir de modèle aux coopératives de Suisse romande¹⁹. En effet, de tels modèles ont déjà été développés en Suisse alémanique, et il s'agit de créer des types particuliers adaptés au « caractère local » romand²⁰.

LES CITÉS-JARDINS LAUSANNOISES DE GILLIARD & GODET

La cité-jardin de Prélaz (1921)

L'USAL n'a pas comme seule vocation d'étudier les aspects techniques du logement économique, mais veut également participer à la reprise des constructions en favorisant la création de coopératives. À Lausanne comme à Genève²¹, deux sociétés naissent de l'initiative de syndicats de fonctionnaires fédéraux et de politiciens socialistes, mais il ne fait aucun doute que les membres de l'USAL (Gilliard, Freymond et Martin) jouent un rôle déterminant dans ces fondations, garantissant un suivi technique et de précieux relais politiques.

Avec l'appui du bureau de l'USAL, la Société coopérative d'habitation de Lausanne (SCHL) est créée en octobre 1920 par plusieurs membres du syndicat des fonctionnaires fédéraux, et un projet de logements est immédiatement lancé²². La cité-jardin de Prélaz, réalisée une année plus tard à l'avenue de

16 « Extrait du rapport de la commission romande de normalisation », in *BTSR*, 1921, p. 201-204.

17 *Ibidem*, p. 299.

18 L'étude montre qu'un mur de deux couches de briques creuses espacées de cinq centimètres et chaînées par des briques perforées a un pouvoir isolant supérieur à celui d'une simple couche de briques de ciment, de terre cuite ou de maçonnerie ordinaire. Antoine Dumas, « Étude expérimentale de la transmission de la chaleur par quelques matériaux de construction », in *BTSR*, 1923, p. 277-280 et 289-295.

19 Gilliard, *Concours*, p. 1.

20 *Ibidem*.

21 Bernard Lescaze, David Hiler, Anita Frei, *La Société Coopérative d'Habitation Genève et l'histoire du logement social à Genève (XIX^e et XX^e siècles)*, Genève, Société Coopérative d'Habitation, 1994, p. 13-19.

22 Joëlle Neuenschwander Feihl, *La Société coopérative d'habitation de Lausanne 1920-1995: 75 ans d'élan constructeur au service de la qualité de vie*, Lausanne, Société coopérative d'Habitation, 1995, p. 25-29.

Morges par Gilliard & Godet, est formée d'une soixantaine de logements simples, mais dotés d'un équipement sanitaire complet²³. Ce premier chantier est l'occasion pour les architectes de mettre en pratique les normes de l'USAL : portes, fenêtres et volets sont standardisés selon les dimensions du Congrès de 1920 et l'épaisseur des murs de briques est limitée à 25 centimètres, qui suffisent à une isolation optimale selon les travaux de Dumas. La coopérative peut aussi compter sur le soutien de Freymond, alors municipal chargé des travaux : la commune met à disposition le terrain, loué selon le principe encore peu usité du droit de superficie²⁴ et assume la construction des avenues, des égouts, des aménagements d'eau, de gaz et d'électricité et l'aménagement de la place de jeu²⁵.

Malgré ces débuts prometteurs, les chantiers postérieurs de la SCHL vont s'écarter des principes de l'USAL, avant tout pour des raisons économiques : si le groupe d'Ouchy (1923)²⁶ adopte la formule de l'immeuble locatif de trois étages, que Gilliard tolère pour des « ménages sans enfants, des célibataires, des éléments instables qui ne se fixent nulle part définitivement et des indigents »²⁷, les groupes de la fin des années vingt (Fleurettes, 1927-1929 ; Montolivet, 1929-1931) adoptent des dimensions qui annoncent les « casernes » construites des années 1930²⁸.

Les maisons-types de La Sallaz (1923)

En 1921, le Conseil fédéral met 200'000 francs à disposition du SVW : réparti entre les sections régionales, le prêt doit permettre la construction de maisons familiales types (*Kleinhäuser*) le plus économique possible, selon un programme commun : les édifices doivent être disposés en ordre contigu et abriter une cuisine, une chambre commune et trois chambres à coucher²⁹. Cette *Musterhaus-Aktion* est envisagée comme une expérience, et ses résultats seront diffusés le plus largement possible : en 1927 est publiée une brochure qui regroupe l'ensemble des projets et une exposition fait le tour des villes du pays³⁰.

23 Voir Geneviève Heller, « *Propre en ordre* ». *Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois*, Lausanne, Éditions d'en bas, 1979.

24 Le terrain est loué pour une période déterminée (60 ans) par la coopérative, au prix de 35 ct par m² et par an.

25 [Frédéric Gilliard], « Groupe d'habitations construit par la Société coopérative d'habitation à Lausanne », in *BTSR*, 1923, p. 71.

26 Neuenschwander, *op.cit.*, p. 52-57.

27 Gilliard, « Le problème », p. 104.

28 Couchirard (1931-1932), Ouchy II (1932-1933), Fontenay (1933-1934). Neuenschwander, *op.cit.*, p. 63-82.

29 Henry Eberlé (dir.), *Kleinhäuser/Petites Maisons familiales*, Zurich, Neuland, 1927.

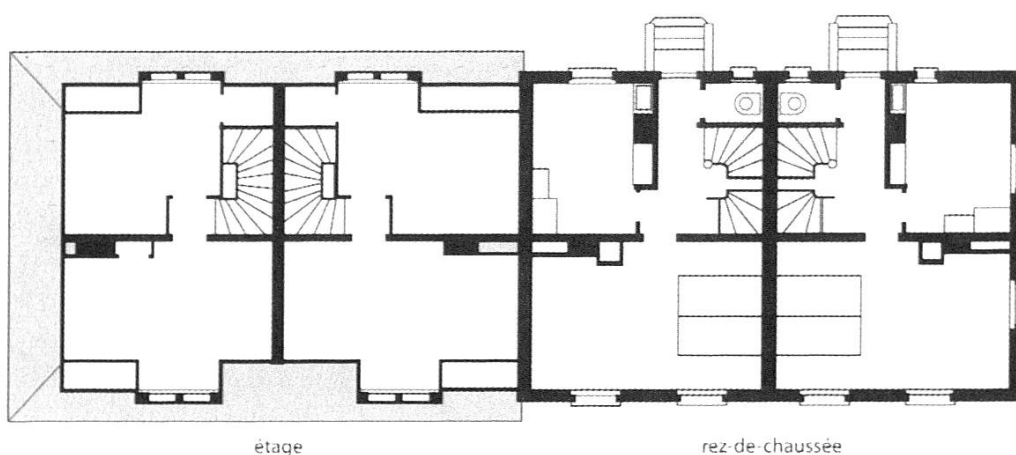
30 [Frédéric Gilliard], « Société coopérative de la maison familiale à Lausanne », in Eberlé, *op.cit.*, p. 47.

Gilliard & Godet reçoivent 10'000 francs pour un projet de quatre maisons, construites entre avril et décembre 1923 à la Sallaz³¹. Pour ce faire, ils créent une société coopérative affiliée à l'USAL, «La Maison Familiale». Parmi les membres fondateurs, on trouve Freymond et le conseiller communal radical Francis Gamboni³². Le terrain choisi peut être acquis pour une somme modique; le plan, de dimensions restreintes (580 x 785 cm), reprend à quelques différences



Fig. 1. Lausanne, Route de Berne 19-21, 1923, Gilliard & Godet arch. pour la société coopérative La Maison Familiale, façade Nord (photo novembre 2008).

Fig. 2. Lausanne, Route de Berne 19-21, 1923, Gilliard & Godet arch. Plan d'après Henry Eberlé (dir.), *Kleinhäuser / Petites Maisons Familiales*, Zürich, Neuland, 1927, p. 48.



31 Il s'agit des numéros 15 à 21 de la route de Berne. Les numéros 15 et 17 sont détruits en 1962, pour laisser place à une station-service. Archives de la Ville de Lausanne, Police des constructions, route de Berne 15-21.

32 Louis Grivel, *Historique de la construction à Lausanne*, t. 2, Lausanne, Archives Communales, 1942, p. 60-62.

près le parti adopté à Prélaz. Ce projet est en outre le seul, sur l'ensemble de l'action du SVW, à suivre les normes définies par l'USAL en 1920 (hauteur des étages de 240 cm, menuiseries standardisées, murs en brique de 25 cm).

Les maisons familiales de Bellevaux (1928-1931)

La coopérative «la Maison Familiale» peut poursuivre son activité en construisant, entre 1928 et 1931, quarante-deux logements familiaux à Bellevaux. Ce projet semble avoir été conçu en étroite collaboration avec la Municipalité: entre octobre et décembre 1927, les coopératives La Maison Familiale, La Maison Ouvrière³³ et la Fondation pour le Logement Ouvrier³⁴ demandent à la ville de leur céder plusieurs terrains à Bellevaux et à la Borde et de leur accorder des prêts pour la construction de logements pour les familles nécessiteuses³⁵. Bien qu'aucune source ne l'atteste, il est vraisemblable qu'il s'agisse d'une action concertée dans laquelle l'USAL de Gilliard et Freymond a dû jouer un rôle central³⁶.

Les logements sont prévus pour des familles nombreuses dont les ressources sont très limitées: les contraintes sont donc doubles pour les architectes, qui doivent loger un maximum d'individus tout en limitant les coûts encore plus drastiquement que dans les projets précédents. Groupés en sept rangées de six édifices contigus, les logements de Bellevaux sont de «véritables maisons de poupées pour familles nombreuses»³⁷. On adopte la *Wohnküche* (cuisine habitable), qui laisse la place pour deux chambres au rez-de-chaussée; deux chambres supplémentaires sont aménagées dans le toit mansardé, accessible par un simple escalier de bois. Le sous-sol, qui abrite une buanderie avec baignoire, une cave et un atelier, n'occupe qu'une faible surface, pour éviter de coûteuses excavations³⁸.

33 Au sujet de la Maison Ouvrière, créée en 1903 par l'avocat André Schnetzler, voir Heller, *op. cit.*, p. 89-90.

34 La Fondation pour le logement ouvrier, aujourd'hui Fondation Pro Habitat, est créée pour l'occasion en mai 1928 par la SCHL. Gilliard & Godet se chargeront de tous ses chantiers jusque dans les années 1950 (Fondation Pro Habitat Lausanne, *75 ans de logement social 1928-2003*, Lausanne, 2003). Les immeubles de 1928 ont été démolis en décembre 2008.

35 «Habitations à bon marché: préavis», 22 mai 1928, *Bulletins du Conseil communal de Lausanne*, 1928, 1^{er} semestre, p. 352-377.

36 Le préavis présenté le 22 mai 1928 cite abondamment la *Revue de l'Habitation* publiée par le SVW et prend comme exemples trois réalisations du projet «Kleinhäuser»: les colonies de Bernoulli et d'Artaria à Bâle, celle de Kellermüller & Scheibler à Winterthour. *Ibidem*, p. 353-356.

37 Heller, *op. cit.*, p. 95.

38 Gilliard, «Le problème», p. 91.

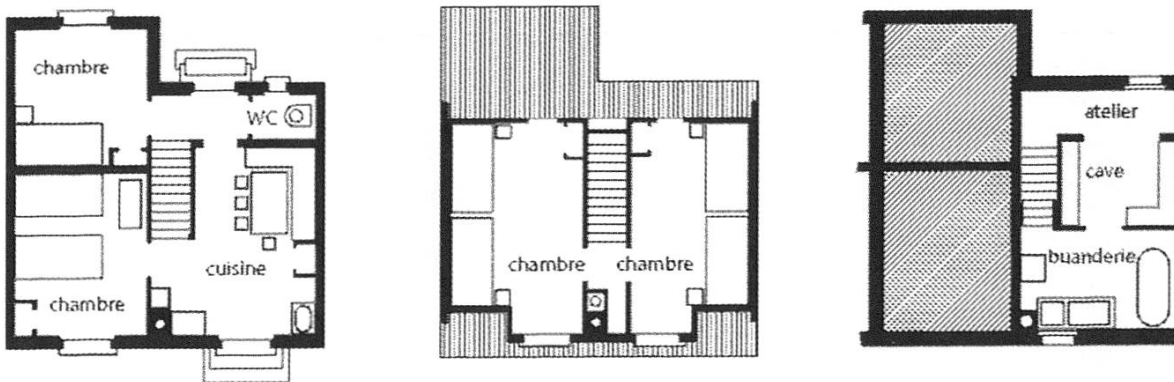
Un échec ?

Malgré les efforts de l'USAL, ces trois projets resteront les seuls exemples de cités-jardins familiales à Lausanne. Revenant sur ses réalisations en 1945, Gilliard dresse le constat amer de l'échec de la cité-jardin, désignant comme obstacle principal à sa réalisation « le caractère individualiste des Romands » et « un certain laisser-aller qui leur fait préférer souvent les solutions faciles à celles qui exigent de l'initiative personnelle, en même temps qu'une discipline dans un effort collectif demandant des concessions mutuelles »³⁹.



Fig. 3. Lausanne, Chemin des maisons familiales 28, 1928-1931, Gilliard & Godet arch. pour la société coopérative La Maison Familiale, façade Ouest (photo janvier 2009).

Fig. 4. Lausanne, Chemin des maisons familiales 28, 1928-1931, Gilliard & Godet arch. Plan d'après Archives de la Ville de Lausanne, Polices des constructions, Maisons familiales n° 9-36.



³⁹ Gilliard, « 25^e anniversaire », p. 8.

LE DISCOURS DE GILLIARD SUR LA CITÉ-JARDIN

En dépit des efforts de ses promoteurs, le modèle de la cité-jardin se révèle inadapté, son faible rendement décourageant les coopératives qui ne cherchent pourtant qu'un profit limité dans une opération immobilière. Il faut donc chercher les raisons de la croisade en faveur de la maison familiale menée par Gilliard dans l'idéal social qu'elle incarne et les valeurs qui lui sont rattachées. Nous présentons ici un des rares documents qui nous permette de préciser le rôle que Gilliard attribue à la cité-jardin, un article qu'il signe en 1925, «La place du logement dans les villes»⁴⁰.

La crise du logement : un problème moral ?

Nous avons vu que le débat sur le logement économique est provoqué par la crise qui touche la Suisse de l'après-guerre. Pourtant, selon Gilliard, cette situation est le reflet d'une crise sociale plus vaste, dont les causes sont antérieures au conflit :

«Pour moi, la guerre a fait passer de l'état latent à l'état aigu des maux dont nous souffrions plus ou moins consciemment. Si le logement nous a fait défaut, c'est que nous y avons pourvu, depuis longtemps, d'une manière insuffisante et défectueuse, c'est que nous avons oublié ce qu'est le logement, ce qu'il doit être.»⁴¹

Selon lui, l'industrialisation a rendu obsolète la conception ancienne du logement urbain, qui réunissait sous un même toit famille et activité commerciale. Or, la régulation de l'accroissement des villes a été négligée par les autorités : parce qu'il a fait passer «les droits particuliers de certains citoyens trop préoccupés de leurs avantages matériels immédiats» avant les «droits fondamentaux de la cité», l'État a abandonné le problème du développement urbain aux spéculateurs. Gilliard dénonce «cette mentalité qui fait voir, dans le gain considéré en lui-même, un but, dans l'argent, une valeur autre que celle du travail»⁴², mentalité qui privilégie, pour son plus haut rendement, l'habitat collectif, la «maison-caserne». Celle-ci exerce une «influence déprimante [...]

40 Frédéric Gilliard, «La place du logement dans les villes», *Revue annuelle d'hygiène sociale et morale*, 1925, p. 3-12. Cette revue est celle du «Cartel romand d'hygiène sociale et morale», société créée en 1918 avec pour vocation de réunir diverses associations qui œuvrent au «relèvement de la moralité» et luttent contre «les vices et les maladies sociales» que sont la prostitution, l'alcoolisme, la pornographie ou la tuberculose. Le cartel devient membre de l'USAL en 1925, année consacrée au «logement sain». Au sujet du cartel, voir Geneviève Heller, «Psychiatrie et société: de quelques associations pour l'hygiène mentale, morale et sociale», *Revue historique vaudoise*, 1995, p. 115-137.

41 Gilliard, «La place du logement», p. 6.

42 *Ibidem*, p. 7.

sur nos populations, sur les mœurs et sur les goûts», aux graves conséquences sociales: elle détruit non seulement l'identité «presque absolue» entre le logement et la famille, conçue comme cellule de base de la société, mais encore l'identité régionale: Gilliard fustige «le 'palace' et la maison ouvrière, deux genres de casernes d'où sortent le *cosmopolitisme* mondain, *l'internationalisme* de l'ouvrier»⁴³.

La crise du logement apparaît ainsi comme la conséquence d'une crise culturelle entraînée par l'industrialisation, qui met en péril les valeurs traditionnelles. Cette critique de la ville moderne n'est pas nouvelle: elle présente de nombreuses similitudes avec le discours tenu par Georges de Montenach⁴⁴, et, d'une manière générale, avec celui du *Heimatschutz* suisse.

Il apparaît donc urgent, dans le contexte économique et social difficile de l'après-guerre, de restaurer un certain nombre de valeurs malmenées par l'extension des villes; l'architecture et l'urbanisme se voient chargés d'une mission morale, conformément au discours de Montenach sur l'art «populaire»⁴⁵:

«Sans être utopiste, on peut avoir foi dans les cités-jardins, dans leur pouvoir éducatif. [...] Nous ferons pénétrer ainsi, peu à peu, dans la ville une vie nouvelle en même temps qu'un esprit nouveau.»⁴⁶

La coopérative, un idéal conservateur?

La cité-jardin telle que la présente Gilliard paraît indissociable de son organisation en coopérative, qui exclut toute spéculation foncière ou immobilière. Nous aurions toutefois tort de croire que le modèle de société qui sous-tend la cité-jardin est nécessairement «de gauche», parce qu'elle associe la critique de la spéculation à une certaine forme de collectivisme. Selon Gubler, le modèle helvétique de la cité-jardin d'après la Première Guerre dérive d'une source «allemande et "sociale-démocratique"»⁴⁷. Or, il nous semble que cette connotation politique doit être nuancée: l'exemple vaudois montre que l'idéal coopératif s'accommode également de valeurs plus conservatrices.

43 *Ibidem*, p. 8. Nous soulignons.

44 Voir Gubler, *op.cit.*, p. 35-36 et 49-50, et Georges de Montenach, *Pour le visage aimé de la Patrie!*, Lausanne, Th. Sack-Reymond, 1908, chapitre XI notamment. La critique de la nature «cosmopolite» du logement collectif prend sous la plume du Fribourgeois un caractère clairement antisémite, le Juif étant l'apatride par excellence: «On dit que la maison à multiples appartements superposés a été inventée par les Phéniciens, elles florissait à Carthage; le locataire serait donc d'origine sémitique, voilà qui nous expliquerait bien des choses.», p. 420.

45 Diana Le Dinh, *Le Heimatschutz, une ligue pour la beauté*, Histoire et société contemporaines 12, Lausanne, Faculté des Lettres, 1992, p. 50-51.

46 Gilliard, «La place du logement», p. 11.

47 Gubler, *op. cit.*, p. 77.

Pour Gilliard, la «conquête du logement» passe nécessairement par un effort collectif, symbolisé par la cité-jardin formée de maisons familiales. Ce qui est ici remarquable, c'est la tradition dans laquelle il inscrit l'idéal coopératif:

« Au XIII^e siècle, comme de nos jours, des causes assez différentes produisent un même effet. Cet effet s'indique en un mot: coopération. En rangs serrés, s'étayant les uns les autres, très semblables, les maisons bourgeoises du XIII^e siècle ont formé des rues, ont formé des villes, armée immobile et bruyante érigeant en guise d'étendard le beffroi de la maison commune. En rangs serrés, s'étayant les unes les autres, très semblables. Les maisons des cités-jardins forment des rues, forment de petites villes ouvertes et riantes. Ce sont les avant-gardes pleines d'entrain et de vie d'une armée qui s'en va assiéger la grande ville massive et tapageuse.»⁴⁸

La référence à la Suisse du XIII^e siècle n'est pas fortuite: elle consacre la coopération comme une forme historique qui remonte à la naissance de la Confédération. Gilliard inscrit la coopérative ouvrière dans la lignée des communes bourgeoises, qui s'appuient sur le pouvoir des corporations de métiers. Or, ce type de discours rejoint dans une large mesure le corporatisme qui se développe en Suisse dans l'entre-deux-guerres⁴⁹. Le modèle de Gilliard partage tout d'abord la remise en cause des valeurs bourgeoises du XIX^e siècle, étatismes et libéralisme, auquel on oppose une conception «organique» de la nation⁵⁰, qui constitue une des caractéristiques du néo-patriotisme du tournant du siècle. Mais l'analogie va plus loin: on retrouve, dans les activités de l'USAL, le souci de l'organisation rationnelle, de la «taylorisation» de la construction, qui préoccupe également les partisans du corporatisme⁵¹. Le parallèle entre le discours de Gilliard, voire, plus largement, de l'ensemble de l'USAL, et celui des milieux corporatistes, est encore renforcé par l'engagement d'Arthur Freymond, qui figure parmi les membres actifs des «Amis de la corporation», groupe créé en juillet 1933 à Lausanne⁵².

De même que la corporation s'impose comme un remède contre la lutte des classes, la coopérative de maisons individuelles, garante des valeurs familiales et conforme à l'esprit «local» hérité de la tradition préindustrielle, apparaît comme un puissant antidote au «mécontentement qui forme les masses socialistes»⁵³, à «l'internationalisme ouvrier» des casernes locatives. À la paix

48 Gilliard, «La place du logement», p. 10-11.

49 Philippe Maspoli, *Le corporatisme et la droite en Suisse romande*, Histoire et sociétés contemporaines 14, Lausanne, Faculté des lettres, 1993.

50 Maspoli, *op. cit.*, p. 12-13.

51 *Ibidem*, p. 18-36.

52 *Ibidem*, p. 17.

53 Gilliard, «Le problème», p. 104.

du travail correspond ainsi une forme de paix du logement. Comme le corporatisme des années d'entre-deux-guerres succède au paternalisme patronal⁵⁴, la coopérative ouvrière supplante la société philanthropique du XIX^e siècle, sans pour autant s'émanciper des milieux bourgeois, à l'image de la SCHL pilotée ou tout du moins « accompagnée » par l'USAL de Gilliard et Freymond dans ses premières années.

LA TRADITION MODERNISÉE

Le principe de normalisation qui guide l'activité de Gilliard n'est pas seulement une méthode d'optimisation économique et technique : la construction est également « soumis[e] à un ensemble de conditions générales d'ordre égal, hygiénique, esthétique et social »⁵⁵. Cette méthode de réduction des coûts est donc appliquée à une forme de logement définie par un ensemble de facteurs extérieurs : la création de types vise à développer un programme reproductible à moindre coût, mais également à définir une norme qui correspond à un ensemble de valeurs sociales et morales jugées constitutives d'un logement sain.

Nous l'avons vu, la critique de l'habitat par Gilliard repose essentiellement sur une dénonciation « morale » de l'architecture et de l'urbanisme de l'ère industrielle, qui privilégie « l'individualisme » et la recherche du profit, au détriment de valeurs traditionnelles comme celle de la famille. Ces formes d'habitat menacent en outre une certaine identité liée au lieu : les types développés lors du concours de 1920 se doivent par exemple de respecter une forme de « caractère local », justifié par « des nécessités ethniques et climatiques »⁵⁶, tandis que Gilliard stigmatise l'internationalisme et le cosmopolitisme des « casernes ». Dans une certaine mesure, l'architecte rejoint ici le discours développé avant-guerre par les *Heimatschutz* allemand et suisse : dénonçant la perte de substance historique et l'anéantissement du cadre culturel entraînés par l'industrialisation, leurs membres ont vu dans les traditions régionales un modèle pour la formation d'un style réconciliant les exigences modernes et un caractère national ou local, tel qu'a su le préserver l'art populaire⁵⁷.

54 Maspoli, *op. cit.*, p. 19.

55 Gilliard, « Congrès », p. 289.

56 Gilliard, *Concours*, p. 1.

57 Sigrid Hofer, *Reformarchitektur 1900-1918. Deutsche Baukünstler auf der Suche nach dem nationalen Stil*, Stuttgart, Londres, Axel Menges, 2005, p. 27-29.

Or, si Gilliard salue le courage, le mérite et la sincérité de cette prise de position, il se distance d'une architecture régionaliste qui « a pris l'ombre pour la proie »⁵⁸, croyant retrouver la tradition dans les styles historiques et les formes du passé, hélas « aussi vides que l'enveloppe abandonnée d'une chrysalide »⁵⁹. La tradition ne saurait en effet se manifester sous des formes immuables, mais relève avant tout d'un concept, que Gilliard définit comme « ce besoin d'équilibre, de mesure, de juste adaptation à la fonction et au milieu que la nature inspire à l'homme et que celui-ci cherche à satisfaire en ses propres créations »⁶⁰. Il s'agit avant tout de retrouver une attitude « authentique », qui a longtemps fait défaut à l'architecte, sans pour autant renoncer à faire usages des techniques et des matériaux modernes : « Équilibre, mesure, juste adaptation à la fonction et au milieu, tout cela a été réalisé avec la boue, de la pierre. En sera-t-il autrement avec le fer ou le béton armé ? »⁶¹ On retrouve ici l'idée d'une modernité « naturelle », telle que la développe de façon radicale le Viennois Adolf Loos, opposant la production inspirée du paysan à la superficialité du citadin⁶². Au nom de cette même tradition, Gilliard rejette le modernisme international : s'il a su exploiter la technique moderne, c'est au mépris de ces valeurs traditionnelles et intangibles :

« Sous l'empire de l'esprit, l'architecture s'est faite internationale, et elle prête, impassible, les mêmes formes aux manifestations contradictoires, voire hostiles, de la vie des nations. Il serait temps qu'elle s'humanise simplement au contact du sentiment qui seul peut déceler le vrai, le vrai que propage, dans l'art de tous les temps, une tradition toujours renaissante. »⁶³

De même que la réforme urbanistique du logement passe par l'adoption d'une organisation qui respecte la structure traditionnelle de la famille, tout en tenant compte des nécessités économiques, la réforme de l'architecture apparaît comme la conciliation des besoins et de la technique modernes avec un système de valeurs considéré comme intrinsèque à une culture ou une région.

Gilles Prod'hom

58 Frédéric Gilliard, « De la tradition... à la tradition », in *Werk*, 1933, p. 97.

59 *Ibidem*, p. 98.

60 *Ibidem*.

61 *Ibidem*.

62 Voir notamment « Architektur », 1910, in Adolf Loos, *'Ornement et crime' et autres textes*, Paris, Rivages, 2003, p. 95-117.

63 Gilliard, « De la tradition », p. 99.